

21.05.2017 – 15:15 Uhr

Le gaz : acteur clé de la réorientation du système énergétique

Zurich (ots) -

En approuvant la loi sur l'énergie, le peuple suisse a posé les jalons de la réorientation de notre approvisionnement énergétique. Le gaz naturel et le biogaz sont incontournables pour relever le défi énergétique qui nous attend : grâce au couplage chaleur-force (CCF), ils permettent de réduire la dépendance par rapport aux importations de courant issu du charbon durant les mois d'hiver et d'accroître ainsi la résilience du système énergétique.

En hiver, la Suisse est depuis des années tributaire des importations d'électricité. Ce courant provient notamment de centrales à charbon, qui sont nuisibles au climat. Les derniers chiffres concernant le courant électrique qui sort de nos prises le montrent : depuis 2013, la part des agents énergétiques non vérifiables, dont le charbon, a grimpé de 13 à 18 %. À cela s'ajoute le fait que les réseaux électriques sont de plus en plus surchargés. On a par exemple vécu des situations critiques pour l'approvisionnement électrique durant l'hiver 2015-2016, lorsque les réserves énergétiques se sont faites rares en Suisse et que les importations étaient restreintes par des saturations de réseau à l'étranger.

Le CCF peut accroître la sécurité d'approvisionnement en Suisse, car il permet de produire à la fois du courant et de la chaleur de manière décentralisée. Ce qui permet d'augmenter l'efficacité énergétique, tout en réduisant les émissions de CO₂. Selon l'Office fédéral de l'énergie, il serait possible en Suisse de produire environ 30 % de l'électricité avec des installations CCF. Le soutien des politiques est toutefois nécessaire pour améliorer le cadre qui régit la production d'électricité par les installations CFF ; il s'agit en particulier d'améliorer leur compétitivité par rapport aux importations de courant. Le remboursement partiel de la taxe CO₂ prévu dans le cadre du premier train de mesures est un premier pas dans ce sens.

La réforme du système énergétique actuel requiert par ailleurs des capacités de stockage. Or la technologie du power-to-gas offre ici des solutions intéressantes : le procédé permet de stocker sous la forme de méthane ou d'hydrogène le courant produit en excédent à partir de sources renouvelables. Cependant, contrairement au pompageturbinage, le power-to-gas est grevé par des taxes d'utilisation du réseau. Ici aussi, les politiques doivent agir, en permettant à toutes les techniques de lutter à armes égales et en supprimant les réglementations qui faussent la concurrence.

Le gaz permet de réduire les émissions de CO₂ sans attendre : en remplaçant le mazout sur le marché de la chaleur et dans l'industrie, à la place du diesel et de l'essence dans le domaine des transports et à la place des importations de courant issu du charbon. L'industrie gazière est prête à prendre ses responsabilités et à apporter sa pierre à la réorientation de la politique énergétique. Son engagement en faveur de l'écologisation du gaz naturel en atteste. La branche a par exemple décidé de porter à 30 % la part des gaz renouvelables sur le marché de la chaleur d'ici à 2030. Pour cela, il faut toutefois que les politiques créent les conditions-cadre nécessaires, à commencer par la reconnaissance générale du statut d'énergie renouvelable pour le biogaz dans le domaine de la chaleur et une affectation partielle de la taxe CO₂ en faveur du biogaz.

Contact:

Daniela Decurtins, directrice de l'ASIG 044 288 32 30

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100059467/100802734> abgerufen werden.